

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

Affiché le 05 juillet 2017

L'an deux mille dix sept, le 30 juin à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Paul DUPONT, Maire.

La convocation a été adressée le 24 juin 2017.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 22 votants : 27

Étaient présents : DUPONT Paul- MARTIN Nicole- DELRUE Francis- COPINE Lydia- LELONG Jeannette- BOUREL Hervé- DUPONCHEL Marie-Claire -CARDON Monique- PAQUIER Michel- KIJOWSKI Pawel-DEGOUEY Christiane- HERMAN Bénédicte- VERBECQUE Karl-- GUSTIN Jacques. BISKUP Marie-Paule - STEFANIAK Monique - WIART Benoit- CHARTIER Bruno- CHEVALIER Emmanuelle-HAMRIT Guy- PLANCQ Serge- BELBENOIT Agnès

Étaient absents excusés : DELCOURT Michel (pouvoir donné à Marie-Claire DUPONCHEL)- MASQUELIER Pascal (pouvoir donné à Michel PAQUIER)- BAGEIN Philippe (pouvoir donné à Jeannette LELONG) DELCOURT)- DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à Nicole MARTIN)- SEINGIER Sophie (pouvoir donné à Emmanuelle CHEVALIER).

Monsieur Paul DUPONT, Maire, ouvre la séance à 19h00 après appel et désignation, à l'unanimité, du secrétaire de séance Madame Nicole MARTIN.

1. Adoption du Procès Verbal – séance du Conseil Municipal en date du 20 juin 2017

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'adopter le procès verbal du conseil municipal du 20 juin 2017.

2. Désignation des délégués communaux pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017

Il est procédé en séance à la désignation des 15 délégués et 5 suppléants pour les élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2017, le mode de scrutin est la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire procède à la composition du bureau électoral, qu'il préside ès-qualité : le secrétaire sera Madame Nicole MARTIN, les quatre membres de droit seront Mesdames Lydia COPINE, Bénédicte HERMAN, Emmanuelle CHEVALIER et Monsieur Guy HAMRIT.

Monsieur le Maire constate qu'une seule liste a été déposée-la liste Baisieux Sénatoriales 2017- et invite chaque Conseiller Municipal- à se rendre à l'isoloir et déposer son bulletin dans l'urne.

Après dépouillement par le bureau électoral, 26 suffrages exprimés en faveur de la liste Baisieux Sénatoriales 2017 et un vote blanc.

Monsieur le Maire proclame les résultats du vote et détaille les délégués et suppléants ainsi élus tels qu'ils figurent dans la liste ci-annexée.

Le procès verbal des opérations électorales est clos à 19h30, il est transmis de suite aux services de Monsieur le Préfet du Nord et affiché à la porte de la Mairie pour servir et valoir ce que de droit.

3. Vie municipale-tableau des effectifs-création d'un poste

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire précise que, suite à l'avis favorable de la commission administrative paritaire (CAP), Madame Isabelle ROTTELEUR a été nommée au grade d'adjoint technique principal de 2nde classe. Dans la mesure où elle n'occupe pas un poste à temps plein mais qu'elle dispose d'un volume horaire de 131h par mois, il convient de créer au tableau des effectifs un poste de 131h par mois dans son nouveau grade.

Monsieur le Maire demande donc aux membres du conseil municipal de créer au tableau des effectifs un poste d'adjoint technique principal de 2nde classe de 131h par mois.

Le tableau des effectifs ainsi modifié figure en pièce jointe.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de créer au tableau des effectifs un poste de 131h par mois dans le poste d'adjoint technique principal de 2nde classe.